

(groupe) astek
Société Anonyme à Conseil d'administration
Au capital de 978.382 Euros
Siège social : 85/87, avenue Pierre Grenier
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
489 800 805 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 24 JUIN 2011

L'an deux mille onze
Le vingt-quatre juin,
A dix-sept heures.

Les actionnaires de la société (groupe) astek, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social à Boulogne, sur la convocation qui leur a été faite par le Président du Conseil d'administration par lettre adressée à chaque actionnaire le 8 juin 2011.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée, à leur entrée en séance, par chaque membre de l'Assemblée tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Jean-Luc BERNARD préside l'Assemblée en sa qualité de Président du Conseil d'administration

Monsieur Jean-Luc BERNARD est désigné comme secrétaire.

La société ROBINSON PARTICIPATIONS, actionnaire présent et acceptant, représentant le plus grand nombre de voix, est désignée en qualité de scrutateur.

Le Président constate, d'après la feuille de présence, certifiée conforme par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés réunissent, non seulement plus du quart, mais également plus du cinquième des actions composant le capital social.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer en tant qu'Assemblée Générale Extraordinaire.

La société COPERNIC, Commissaire aux Comptes titulaire, représentée par Monsieur Philippe SIXDENIER, est absente et excusée.

La société DELOITTE, co-Commissaire aux Comptes titulaire, représentée par Monsieur Patrick FOULON, est absente et excusée.

Le Comité d'établissement Est et Ile de France de l'UES GROUPE ASTEK, régulièrement convoqué n'est pas représenté.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- la copie des lettres de convocation adressées aux représentants du personnel ;

- la copie de la lettre recommandée de convocation adressée au Commissaire aux Comptes ;
- la feuille de présence à l'Assemblée Générale - à laquelle sont annexés les formulaires de vote adressés par les actionnaires, certifiée exacte par les membres du bureau ;
- le rapport du Conseil d'Administration ;
- le texte des résolutions ;
- les fiches individuelles des candidats au Conseil de Surveillance ;
- les statuts actuels et les projets de statuts.

Puis, le Président fait observer que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée conformément aux prescriptions légale et réglementaires, et déclare que les documents et renseignements ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée Générale, ainsi que la liste des actionnaires.

L'Assemblée Générale lui donne acte de cette déclaration.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale :

- Rapport du Conseil d'administration ;
- Clôture anticipée de l'exercice social au 30 juin 2011 ;
- Modification du mode d'administration et de direction de la Société par adoption de la formule à Directoire et Conseil de Surveillance ;
- Adoption des nouveaux statuts de la Société ;
- Nomination des membres du Conseil de Surveillance ;
- Confirmation des Commissaires aux Comptes dans leurs fonctions ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour formalités.

Puis, le Président donne lecture du rapport du Conseil d'administration.

Cette précision étant apportée, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide que la clôture de l'exercice en cours, normalement clos le 31 décembre 2011, interviendra exceptionnellement le 30 juin 2011.

En conséquence, le prochain exercice social débutera le 1^{er} juillet 2011 et se terminera le 31 décembre 2011.

L'Assemblée Générale prend acte que la date habituelle de clôture de l'exercice social n'étant pas modifiée, il n'y a pas lieu d'amender l'article 5 des statuts.

Résolution rejetée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

SECONDE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions des articles L.225-57 et suivants du Code de Commerce, décide de modifier à compter le mode d'administration et de direction de la Société par adoption de la formule à Directoire et Conseil de Surveillance.

Résolution adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, adopte article par article puis dans son ensemble, le texte des nouveaux statuts qui régiront désormais la Société et dont un exemplaire sera annexé au présent procès-verbal.

Résolution adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer :

- Monsieur Jean-Luc BERNARD, né le 19 août 1959 à BORDEAUX- CAUDERAN (33), de nationalité française, demeurant à PARIS (75017) - 8 avenue des Ternes ;
- Monsieur Jean-Marc BERNARD, né le 23 juin 1934 à SAINT MEDARD EN JALLES (33), de nationalité française, demeurant à MERIGNAC (33700) - 89 avenue des Frères ROBINSON ;
- Monsieur Philippe DELECOURT, né le 14 novembre 1947 à SAINT MAIXENT DE BEUGNE (79), de nationalité française, demeurant à Vert (78930) - Chemin des Cauvilles ;
- Mademoiselle Nadège MARIANI, née le 22 décembre 1976 à Nogent-sur-Marne (94), de nationalité française, demeurant à PARIS (75017) - 8 avenue des Ternes.

Membres du Conseil de Surveillance de la Société pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires à tenir dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

- Monsieur Jean-Luc BERNARD
- Monsieur Jean-Marc BERNARD
- Monsieur Philippe DELECOURT
- Mademoiselle Nadège MARIANI

Ont fait savoir respectivement qu'ils acceptaient ce mandat et qu'ils n'exerçaient aucune fonction et n'étaient frappés d'aucune mesure susceptible de leur en interdire l'exercice.

Résolution adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confirme

- (i) le cabinet COPERNIC et le cabinet RA AUDIT dans leurs fonctions respectives de Commissaire aux Comptes titulaire et Commissaire aux Comptes suppléant et,
- (ii) le cabinet DELOITTE et Monsieur Xavier MAITRE dans leurs fonctions respectives de co-Commissaire aux Comptes titulaire et co-Commissaire aux Comptes suppléant

qui prendront fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires à tenir dans l'année 2011 pour statuer sur les comptes exceptionnellement clos au 30 juin 2011.

Résolution adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

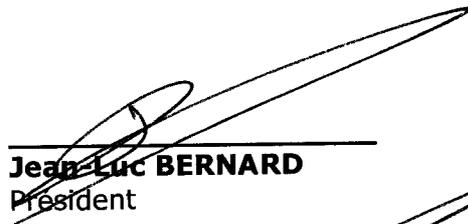
SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit et notamment d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

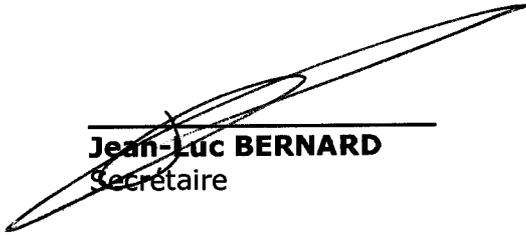
Résolution adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



Jean-Luc BERNARD
Président



Jean-Luc BERNARD
Secrétaire



ROBINSON PARTICIPATIONS
Représentée par Jean-Luc BERNARD
Scrutateur